

L'organisation de l'association

Lyon-Haïti Partenariats (LHP), qui a déposé ses statuts en octobre 2011, est une association de loi 1901 à but non lucratif, indépendante de toute influence politique ou religieuse. C'est une organisation de solidarité internationale avec Haïti, reconnue d'Intérêt général depuis mai 2015. Elle est membre du Collectif Haïti de France (CHF), du Collectif des Associations de Développement en Région Auvergne-Rhône-Alpes (CADR), du Collectif des Organisations de Solidarité Issues de la Migration (COSIM RA), du Centre Culturel Œcuménique J. P. Lachaize (CCO) et de Locaux Motiv' (LM).

Son projet associatif consiste à créer des partenariats, en France et en Haïti, pour des actions de développement en Haïti, destinées à l'amélioration des conditions de vie de populations rurales. Son principal partenaire haïtien est l'Association des Paysans de Vallue (APV) qui, depuis une trentaine d'années, encadre la population d'une zone de montagne et lui procure les services de base (route, écoles, semences, accès à l'eau, création d'emplois...) non assurés par l'Etat haïtien. LHP contribue à renforcer ces services, notamment par le soutien à l'Education (scolarité, équipement informatique), l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité, et par l'équipement d'une laiterie créatrice d'emplois. Depuis 3 ans, elle organise chaque année, en partenariat avec le CEVIED -Agence lyonnaise de Voyages solidaires, et le RENAPROTS (Réseau National des Promoteurs du Tourisme Solidaire) un voyage collectif de découverte d'Haïti dénommé « Eco-Tour solidaire ».

Sur Lyon et sa région, elle organise des événements pour faire connaître Haïti, son histoire, sa culture et sa créativité dans tous les domaines. Elle accueille les étudiants haïtiens et les aide si nécessaire dans leurs démarches d'insertion. Elle recherche des partenaires, financiers ou autres, pour contribuer à ses actions. Elle intervient dans des établissements scolaires sur le thème de la Solidarité Internationale, et envoie régulièrement des jeunes en stage de découverte à Vallue.

En 2016, elle est organisée d'une part en instances décisionnaires (AG, CA et Bureau) et en instances consultatives (les commissions). Voir organigramme en fin de texte.

1/ Les instances décisionnaires :

- . L'Assemblée Générale annuelle (AG) réunit les adhérents et les sympathisants, dont une vingtaine d'Haïtiens associés. Les adhérents à jour de cotisation votent les rapports d'activités et financier de l'année écoulée, ainsi que les perspectives et le budget pour l'année suivante. Exceptionnellement, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée pour toute modification des statuts ou du siège de l'association.
- . Un Conseil d'Administration (CA) constitué de 14 membres (dont 12 français et 2 haïtiens, 6 femmes et 8 hommes), se réunit tous les 2 ou 3 mois, et vote les décisions pour la réalisation des projets adoptés en AG.
- . Un Bureau de 5 membres (une présidente, un vice-président, un secrétaire, une secrétaire adjointe et un trésorier) assure la coordination et les échanges entre les réunions du CA.

2/ Les instances consultatives :

- . 4 Commissions thématiques dont les membres, tous adhérents et bénévoles, se sont cooptés :

- La commission « Projets et financements » (6 membres) élabore, avec nos partenaires haïtiens, des projets de développement et recherche des financements pour leur réalisation. Elle s'est adjoint les services d'un consultant extérieur, principalement comme conseiller technique pour le fonctionnement de la laiterie de Vallue.
- La commission « Culture » (6 membres) organise en France des événements pour faire connaître Haïti et pour récolter des fonds complémentaires aux financements des projets.
- La commission « Ecoles » (5 membres) a lancé en octobre 2015 et en concertation avec l'APV, une opération de « Parrainage collectif des classes secondaires de Vallue », afin de permettre aux jeunes de s'instruire dans leur communauté.
- La commission « Communication » (4 membres) est chargée d'harmoniser nos 4 outils de communication : le site internet www.lyonhaitipartenariats.com, la page Facebook, la Lettre d'information trimestrielle (5 numéros déjà parus) et la plaquette de présentation de nos actions.

Le développement de l'association et l'existence de ces commissions, conduisent actuellement le Conseil d'Administration à élaborer un Règlement Intérieur (RI) destiné à mieux préciser les tâches, les rôles et les responsabilités de chaque niveau de fonctionnement.

LHP n'a aucun salarié, mais depuis décembre 2015, elle a engagé pour 8 mois une volontaire en Service Civique, en appui à l'équipe bénévole. Cette opération sera reconduite à partir de septembre 2016.

Organigramme de L H P

